

RESIDENCE "LA VILLEREINE"

Adresse postale : 13,allée Kurzenne 78530 BUC

EMail : villereine@laposte.net

Site Internet : <http://villereine.wordpress.com>

Mairie de BUC

Monsieur le Maire de BUC

3 rue des Frères ROBIN
78530 BUC

Copie

Votre référence : Concertation du Public sur la modification n°2 du PLU
Notre référence : D/P/TH/26/307

BUC, le 24 septembre 2026

Objet : Requêtes du Syndic bénévole et du Conseil Syndical de LA VILLEREINE relatives à la modification n°2 du PLU

Monsieur le Maire,

La réunion publique du 16 septembre 2026 et les débats en séance, ainsi que la lecture des documents présents sur le site de Buc, ont permis une prise de connaissance du projet de modification n°2 du PLU de la zone UP5 Fort de Buc.

Le Syndic bénévole et le Conseil Syndical de la résidence LA VILLEREINE demande la prise en considération dans ce projet, des requêtes suivantes représentatives de l'avis d'une majorité de copropriétaires de LA VILLEREINE.

Par ailleurs, certains copropriétaires pourront transmettre des avis personnels.

Il est rappelé que certains points avaient déjà fait l'objet d'un courrier déposé au dossier d'enquête publique en 2017, lors de l'établissement du PLU.

Ces requêtes sont à la fois :

- Des confirmations de points déjà présents dans le PLU et qui sont à conserver de façon impérative
- Des précisions ou demandes de modification du projet

Nous espérons que les éléments de ce courrier déposé au Dossier de Concertation du Public seront pris en considération car ils concernent la préservation du cadre environnemental de LA VILLEREINE.

Très cordialement



T. HOVSEPIAN
Syndic bénévole de la VILLEREINE

RESIDENCE “LA VILLEREINE”

Adresse postale : 13,allée Kurzenne 78530 BUC

E-Mail : villereine@laposte.net

Site Internet : <http://villereine.wordpress.com>

Requêtes du Syndic bénévole et du Conseil Syndical de LA VILLEREINE relatives à la modification n°2 du PLU pour la zone UP5 Fort de Buc

1. Maintien de la rue du FORT en impasse pour véhicules motorisés

- Uniquement une circulation douce (piétons et vélos) du fond de la rue du Fort vers l'UP5
- Le seul passage envisageable serait celui vers le futur cimetière (s'il est confirmé)
- Prévoir des parkings en quantité suffisante pour les visiteurs du cimetière, en dehors de la rue du Fort
- La rue du Fort ne possédant pas de trottoir piéton, la vitesse devra y être limitée à 30km/h maximum, voire un cheminement piéton protégé pourrait être créé

2. Maintien des habitations individuelles dans l'UP5 en partie mitoyenne de LA VILLEREINE comme suit :

- Les 6 maisons individuelles présentées au projet
- R+1 + comble aménageable ou attique
- La voirie le long de LA VILLEREINE se limitera à la desserte des habitations individuelles
- Pas d'alternative « équipements publics » dans cette zone de l'UP5

3. Maintien d'une séparation physique en limite de LA VILLEREINE et de l'UP5

- Remplacement du grillage actuel, qui sera certainement supprimé, par un nouveau grillage (hauteur 2m environ) avec de la végétalisation
- Conservation d'un maximum d'arbres dans la zone Nord -Est de l'UP5 notamment les arbres remarquables

4. La nouvelle voie envisagée reliant l'angle de la rue Pasteur à l'entrée Sud créée de l'UP5

- Pas d'usage de circulation régulière Nord/Sud
- Accès par le Sud (création) pour la desserte des bâtiments et habitations Sud et Sud-Est de l'UP5
- Accès par le Nord (rue Pasteur) pour la desserte des habitations individuelles et logements Nord et Nord-Est de l'UP5
- Prévoir une fermeture de la voirie à mi tronçon, ouvrable pour l'usage exclusif des services d'urgence et de la navette électrique

5. Logements sociaux

- Localisation et nombre et types (BRS, ...) à préciser

6. Commerces

- Localisation et nombre à préciser

7. Aménagements du fort et des espaces boisés

- Quelles orientations envisagées ?
- Quel planning par rapport à celui des bâtiments et des logements ?
- Quel financement prévu ?
- Qui supportera les coûts de fonctionnement et d'entretien (bâtiments, espaces boisés)